

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 29 (1982)
Heft: 7-8

Artikel: Non à une protection civile inachevée
Autor: Schneider, Werner
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-367077>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Non à une protection civile inachevée

Interview de Monsieur Werner Schneider

La protection civile: Dans votre article intitulé «Protection civile, Quo Vadis?», vous vous êtes exprimé sur les problèmes de la protection civile. Nous présumons que vous ne l'avez pas fait uniquement en raison des critiques parues dans la presse.

M.W.Schneider: Assurément non, je travaille à plein temps depuis dix-huit ans pour la protection civile et auparavant j'y ai exercé pendant six ans une activité à titre accessoire. Je pense que les expériences personnelles vécues pendant une telle période m'en ont donné une vue d'ensemble. C'est pourquoi les considérations que j'é mets dans mon article reposent en premier lieu sur mes expériences.

La protection civile: Vous faites état des défauts du système fédéraliste. Êtes-vous opposé à ce système?

M.W.Schneider: Fondamentalement non. Toutefois, dans sa manière d'être, la protection civile correspond à l'armée laquelle, contrairement à d'autres domaines, mais certainement pour de bonnes raisons, est structurée de façon centralisée. Le système centralisé permet simplement d'agir plus rapidement et cela serait également important pour la protection civile. Si nous ne voulons pas vivre encore des décennies avec une protection civile à demi achevée. En la matière, il ne s'agit pas seulement pour la population de renoncer à certaines formes du confort mais il s'agit de survivre et de continuer à vivre.

La protection civile: Cela signifie-t-il, selon vous, que les communes ne sont pas à même d'accomplir les tâches qui leur sont légalement prescrites?

M. W. Schneider: Si, totalement. La seule question est de savoir quand. Dans l'exécution de leurs tâches, les communes ne confèrent pas toutes une priorité absolue à la protection civile, ce qui est tout à fait compréhensible. Mais c'est la raison même pour laquelle on voit surgir les différences qui existent dans l'état de réalisation de notre protection civile. Il y a des communes qui ont atteint un stade respectable de préparation de leur protection civile, et il y en a d'autres

qui en sont presque restées à l'état primitif de la protection civile. Par ailleurs, celles qui n'ont dû faire face à leur obligation de construire et de créer des organismes qu'après la révision de la loi sur la protection civile, font la grimace. En effet, elles doivent maintenant rattraper le retard accumulé dans l'exécution des mesures, dans le cadre de leurs tâches qui sont naturellement plus modestes. En revanche, d'autres communes doivent se demander – pour autant que ce re proche leur soit destiné – comment elles veulent prendre leur responsabilité en cette matière, si la protection de la population pourra pleinement jouer son rôle en cas de besoin mais également si elle risque de ne pas fonctionner en raison d'une préparation insuffisante. Du reste, les différences peuvent être également constatées d'un canton à l'autre.

La protection civile: Pouvez-vous nous montrer cela concrètement?

M.W.Schneider: Je peux vous dire par expérience que l'autonomie des cantons et des communes pose des problèmes d'exécution. Je voudrais prendre dans le canton de Bâle-Campagne deux exemples qui illustrent bien tous les problèmes de ce genre qui se posent dans le domaine de la protection civile. Il est prouvé qu'il n'est pas possible de dispenser une formation spécialisée, en particulier la formation des cadres ou l'instruction au sein des associations, sans recourir à un personnel professionnel et sans disposer d'un centre de formation approprié. Quelques cantons l'ont reconnu et ont réglé le problème, en engageant du personnel enseignant et en bâtissant des centres de formation. Le canton de Bâle-Campagne, quant à lui, en est arrivé au point de considérer comme peu urgent et plus encore problématique par rapport à d'autres tâches, la réalisation de ce genre de mesures indispensables, compte tenu de l'état de ses finances. Il court par conséquent le danger que la formation elle-même soit également donnée à la légère, comme une tâche non prioritaire. La Confédération doit en être informée. Elle estime que le canton est responsable de ce domaine. Prenons un autre exemple au niveau com-

munal. En 1974, une commune importante du canton de Bâle-Campagne a décidé de ne plus se procurer de matériel de protection civile, en déclarant qu'elle disposait déjà de matériel de protection civile en suffisance. Bien que le matériel à disposition n'ait effectivement suffi que pour une partie de son organisme, la commune ne changea pas son point de vue. Jamais une telle façon de faire ne pourrait avoir lieu à l'armée. Dans tous les cas, je ne pourrais pas imaginer – pour rester dans un domaine voisin – que seul un bataillon, sur un régiment, soit équipé de matériel. Voilà le fin mot de l'affaire. Alors qu'au niveau fédéral, personne ne s'aviserait de remettre en question les achats de matériel pour l'armée, on se permet cette même remise en question pour la protection civile, ce qui est tout à fait dans la ligne du système fédéraliste.

La protection civile: Cela étant, voyez-vous des possibilités d'améliorer cette situation?

M.W.Schneider: Pas tant que la protection civile devra continuer à vivre sous le système fédéraliste. Et pourtant on pourrait améliorer ces conditions, si l'on ne faisait pas de ce système autonome une question de prestige par rapport aux mesures ordonnées de plus haut mais au contraire, si on le considérait comme un instrument au service de la population, en étant conscient du fait que les mesures à prendre servent en tout premier lieu à sa propre protection et à celle de son prochain. Une telle conception des choses devrait conduire à mieux comprendre les mesures à réaliser.

Lors d'une rencontre officielle, il y a peu de temps, des autorités auxquelles je suis subordonné m'ont déclaré que je devais uniquement faire preuve de patience et que je parviendrais en fin de compte à réaliser ma protection civile! Comme s'il s'agissait de réaliser des vœux ou des exigences personnelles que j'aurais formulés moi-même, comme fonctionnaire! J'entrevois en l'espèce un signe nous indiquant qu'il faut informer davantage sur les objectifs de la protection civile, de façon à supprimer une fois pour toute de telles opinions.

La protection civile: Etant donné que vous attachez de l'importance à l'information, pensez-vous que celle-ci peut être donnée dans le cadre des publications de notre association?

M.W.Schneider: Certainement, l'Union suisse pour la protection civile dispose, avec ses sections, de très bons moyens d'information. C'est pourquoi je pense qu'elle peut aider à construire la protection civile. Forte de 16000 membres et de ses divers groupes spécialisés comme l'association des chefs locaux, celle des chefs d'offices de la protection civile, celle des instructeurs, elle est à même de promouvoir jusque dans les communes les plus reculées, une façon de comprendre les objectifs de la protection civile.

C'est pourquoi je pense que pour le moment l'Union suisse pour la protection civile ne manque guère de travail.

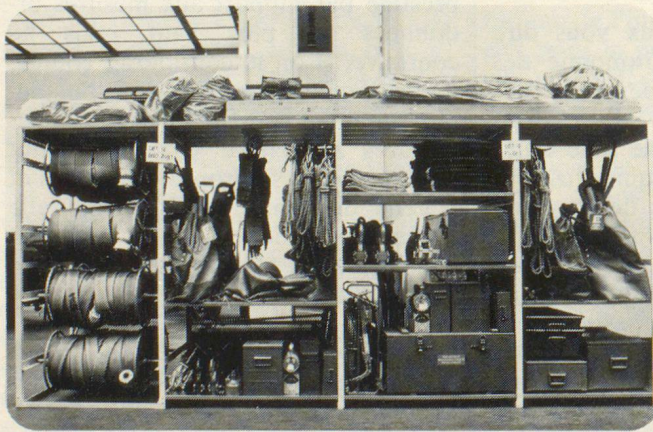
La protection civile: Voyez-vous à cet égard encore d'autres améliorations possibles?

M.W.Schneider: Depuis quelques jours, je suis devenu le président de la Conférence des chefs d'offices cantonaux de la protection civile. Ainsi que je l'ai déclaré lors de mon discours inaugural à cette fonction, il faut que l'Union suisse pour la protection civile et la Conférence travaillent la main dans la main. J'entends par là que la Conférence doit être directement représentée dans l'Union pour la protection civile et que d'un autre côté, un délégué de l'USPC doit être présent comme rapporteur dans les assem-

blées de la Conférence. Pour moi, l'Union suisse pour la protection civile a auparavant vécu trop repliée sur elle-même, partiellement par sa propre faute mais partiellement aussi du fait que les autorités spécialisées ont, de leur côté, mené une existence personnelle. J'espère parvenir à réunir ces groupes d'intérêts. Ce n'est que par des efforts communs qu'il sera possible de donner à la protection civile l'importance dont elle a besoin pour pouvoir accomplir ses tâches.

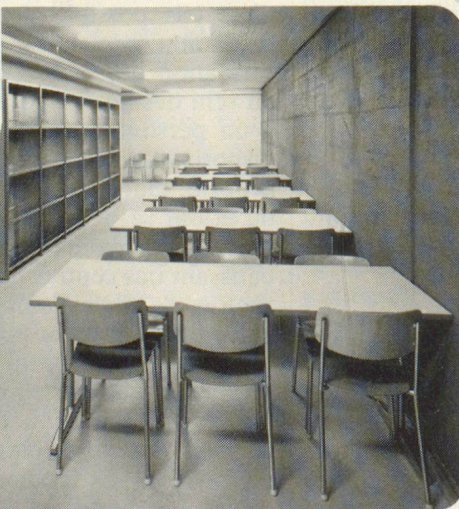
La protection civile: Nous vous remercions de cet entretien et nous vous souhaitons plein succès dans vos efforts en faveur de la protection civile.

Embru équipe entièrement les installations de la protection civile et des cantonnements



Armoires, étagères pour matériel et pour effets.
Lits à usages multiples. Utilisation comme lits ou comme casiers de stockage.

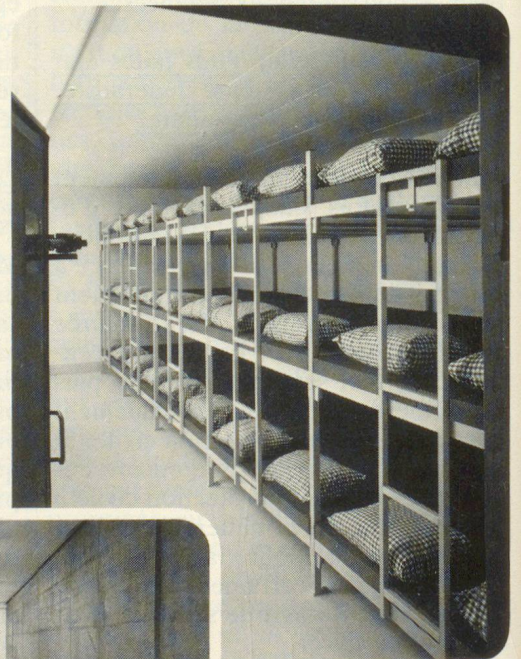
Tables et chaises



Usines Embru
Agence Lausanne, 1000 Lausanne 19
Téléphone 021 / 27 42 57

embru

Exposition permanente et fabrication:
1530 Payerne, route Grandcour
Téléphone 037 / 61 12 85



ZM 3/80

Nous équipons entièrement les installations de la protection civile et des cantonnements et nous nous tenons à votre disposition dès la planification. Demandez notre documentation avec listes de références.